

Logiciel de calcul de la Redevance Spéciale Redevance Incitative



La **Redevance Spéciale** est destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité pour l'élimination des déchets non ménagers, c'est-à-dire ceux produits par les entreprises ou les administrations. Selon la législation, elle est calculée « en fonction de l'importance du service rendu et notamment de la quantité de déchets assimilés ».

La **Redevance Incitative** est une Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) dont le montant varie en fonction de l'utilisation réelle du service par l'utilisateur.

Le mode de calcul, tant pour la **Redevance Spéciale** que pour la **Redevance Incitative** peut donc être différent d'une collectivité à l'autre.

Notre cabinet a donc conçu un logiciel entièrement paramétrable, pouvant s'adapter à tout type de calcul.

MODE DE CALCUL LIBRE

- Facturation à la pesée
- Facturation au volume collecté
- Facturation au litrage en place
- Autres possibilités...

GESTION DES FICHIERS

- Gestion du fichier des usagers
- Gestion des dotations en bacs
- Gestion des dotations en sacs
- Historiques (déménagements, etc...)

PARAMÉTRAGE

- Factures
- Devis
- Conventions
- Courriers
- Enquêtes

GESTION DES EXONÉRATIONS

- Exonération du montant de la TOEM
- Exonération d'un litrage forfaitaire
- Exonération en fonction de l'activité
- Gestion des congés
- Autres possibilités...



*Très grande facilité
d'utilisation*



PARTICULARITÉS DU LOGICIEL

- Gestion des conventions (suivi des retours)
- Gestion des annexes de la convention (sur lesquelles peuvent apparaître des modifications de dotation)
- Gestion des devis
- Gestion des factures provisoires
- Gestion des factures définitives
- Gestion du journal de facturation
- Génération du fichier ROLMRE (normes HELIOS)
- Transfert dans le logiciel de comptabilité en fichier TXT, CSV, XLS
- Gestion des doubles de factures
- Saisie et suivi des règlements
- Edition des relances
- Courriers—Enquêtes —Règlements
- Etc...

Sans pré-requis informatique



Concepteur de Progiciels de Gestion

Nous vous remercions de vous être déplacés aussi nombreux



LA MAINTENANCE TÉLÉPHONIQUE

Nous assurons nous-mêmes la maintenance de nos logiciels. Ils sont tous garantis pendant trois mois après l'achat. Au-delà, vous pouvez souscrire un contrat annuel de maintenance téléphonique et de mise à jour des versions.

Pour votre confort, nous nous sommes équipés d'un outil de prise de main à distance, pour la maintenance téléphonique.

Les utilisateurs se sentent plus rassurés.

SARL GERARD BALERE

Nous sommes un cabinet informatique dont l'activité principale est le développement de logiciels de gestion.

Spécialisés depuis plus de vingt ans dans la conception de progiciels pour les services techniques des mairies et collectivités locales, nous offrons toute une gamme homogène de progiciels :

- Contrôle des accès en déchèteries
- Gestion d'un parc de conteneurs
- Calcul de la Redevance (Spéciale ou Incitative)
- Gestion de la distribution des sacs
- Gestion de la collecte des encombrants
- Gestion d'un garage municipal
- Collecte des Points d'Apports Volontaires
- Gestion des réceptacles à déchets canins
- Gestion des corbeilles publiques
- Gestion des composteurs
- Suivi des appels entrants
- Enquête de conteneurisation
- Gestion des stocks hospitaliers
- Logiciels spécifiques...

LA FORMATION

Nous pouvons vous proposer une formation individuelle en vos bureaux ou collective dans nos bureaux de Montauban.

Nous sommes enregistrés organisme de formation sous le numéro 73820026582

NOUS ÉTIIONS PRÉSENTS...



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Nos progiciels fonctionnent sur tout micro ordinateur compatible IBM doté au minimum :

- d'un processeur INTEL Core 2 Duo
- D'une RAM de 1 Go,
- D'un écran 17 pouces SVGA couleur
- D'une imprimante laser ou jet d'encre

Le système d'exploitation peut être Windows 2000, NT, XP, XP PRO ou Vista.

Sans pré-requis informatique

